Jean Binon, Serge Verlinde, Jan van Dyck, Ann Bertels : ***Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires,*** Didier, Paris, 2000, ISBN 2-278-04356-0

Jamais sans mon DAFA ! ?

Quand le comité de rédaction de Romanesque m'a demandé de faire le compte rendu du DAFA, j'ai immédiatement accepté. Fan assidue des auteurs Jean Binon, Serge Verlinde et Jan van Dyck – je connais moins bien Ann Bertels –, j'ai assisté à la genèse des quatre tomes de leur *Dictionnaire contextuel du français économique.* J'ai pu admirer leurs exposés tantôt très savants tantôt pragmatiques lors de colloques à l'étranger. Je me souviens comme si c'était hier du rendez-vous qu'avait pris Jean Binon à Paris avec les représentants de la maison d'édition Didier, à la suite de longues négociations épistolaires : convaincre un éditeur de commercialiser pour la langue française un dictionnaire d'apprentissage n'était guère facile. Je me souviens de la présentation de la plaquette publicitaire du DAFA à ExpoLangues à Paris il y a deux ans et de la panique de mes collègues ayant découvert des fautes de frappe et de mise en pages : ils n'en revenaient pas. Puis arriva le jour J, encore à ExpoLangues l'année passée : un tandem Binon–Verlinde rayonnant sur le stand de Didier, venant d'accoucher de jumeaux : le DAFA papier et le DAFA électronique. Ayant lu également leurs publications, notamment ce bel article à paraître dans le *International Journal of Lexicography*, auquel se réfère Louis Delcart dans le numéro précédent de *Romaneske* [i], je me sentais armée pour présenter le DAFA. L'entreprise – parlons économie ! – s'est révélée complexe, difficile, voire délicate. Surtout, quel angle d'attaque (au sens neutre du mot) fallait-il choisir ?

Personnellement j'aime consulter un dictionnaire sans devoir passer par la lecture d'un mode d'emploi. Je rencontre un terme que je veux mieux comprendre, que je veux traduire ou dont je veux vérifier l'existence et j'interroge mes dictionnaires. Je pense que nos étudiants entrent dans cette logique. Ils ont peu de temps pour préparer les textes que nous leur soumettons et, dès lors, ils veulent une réponse immédiate. J'aurais donc pu vous présenter une expérience de ce type, que j'ai tentée à la place de mes étudiants. J'ai analysé à l'aide du DAFA la terminologie d'un texte que j'avais étudié avec mes groupes de 2e candidature en Sciences économiques appliquées : " Merchandising : les ficelles des distributeurs ", paru dans *Alternatives économiques* en juin 2001, pp. 68-71. Mais la reproduction de mon monologue intérieur portant sur huit (8 !) heures de consultation vous aurait certainement ennuyés.

J'aurais pu décrire le DAFA objectivement d'abord et vous présenter ensuite une série de " J'ai aimé " et " Je n'ai pas aimé ", mais c'est une méthode trop connue. J'aurais pu sélectionner aussi une dizaine d'articles thématiques parmi les 135 présents et examiner le travail des auteurs à la loupe, voire suivre les mêmes cheminements à partir d'un autre corpus et étudier les fréquences, les collocations, les registres, mais les délais étaient trop courts pour mener à bien cette recherche.

J'aurais surtout aimé pouvoir mesurer d'une façon ou d'une autre en quoi ce DAFA est un authentique dictionnaire d'apprentissage et non pas un simple dictionnaire de dépannage. Robert Galisson, célèbre lexicographe de la Sorbonne Nouvelle, inspirateur et modèle des auteurs du DAFA, rêvait de la confection d'un dictionnaire d'apprentis-

sage, “ un dictionnaire qui ne proposerait pas seulement de l’information, mais de la connaissance et même du savoir. Bref, un ouvrage ne visant pas à l’érudition mais à la réflexion – dans la mesure où le savoir procède d’une (re)construction personnalisée de la connaissance –. ”[ii] Pour Galisson, “ ce dictionnaire, sorti des limbes, existe bel et bien aujourd’hui : c’est le DAFA. ” Toutefois, j’aurais pu souscrire à cette vision seulement si j’avais eu un meilleur aperçu de la manière dont les apprenants recourent à ce dictionnaire.

En effet, le DAFA ne se veut pas seulement un dictionnaire de compréhension, destiné “ à tous ceux, francophones et non-francophones, professionnels, traducteurs, étudiants, secrétaires, … qui désirent mieux comprendre le français du monde des affaires et de l’économie ”. Il se veut aussi un dictionnaire de production. C’est là un des objectifs fondamentaux de cet ouvrage. Il va de soi que des recherches poussées devraient être menées pour observer dans quelle mesure le DAFA est un réél dictionnaire d’apprentissage, en quoi il est une avancée non seulement au niveau de la lexicographie[iii], mais aussi au niveau de la didactique. Je conçois que les apprenants ont reçu avec le DAFA un outil précieux pour la production de meilleurs textes écrits à teneur économique (dissertations, mémoires). Mais le chercheur doit s’interroger aussi sur la production de textes “ dans des situations de communication réelle ”. Combien d’étudiants en FLE ou FLES rédigeront régulièrement des études scientifiques, des rapports techniques, des articles journalistiques sur des sujets économiques ? Les situations de communication réelle se produisent aussi et avant tout – à moins qu’on ne travaille à plein temps pour un service d’études – lorsqu’on doit rédiger des rapports d’activité, des comptes rendus de réunion, des lettres, des courriels, lorsqu’on doit téléphoner, participer à une réunion ou à une visioconférence, négocier des contrats ou des avantages, faire des présentations. Voilà ce qui relève également de la production. Sans recherches sur l’impact du DAFA dans de telles situations, je ne pourrai jamais déterminer si cet ouvrage est un véritable dictionnaire d’apprentissage. Je comprends, dès lors, la réaction de Louis Delcart regrettant que le corpus exploité par les auteurs se soit limité à des textes scientifiques et journalistiques.[iv]

J’aurais pu comparer le DAFA à cet autre nouveau dictionnaire d’apprentissage, celui de Picoche et Rolland, *Le dictionnaire du français usuel*, sorti en octobre 2001[v] ou à tous ces *Learning dictionaries* cités dans les publications des auteurs. Mais je crains que cette approche soit trop théorique. Dès lors, sous quel angle analyser le DAFA ? Je propose de l’approcher à partir du mode d’emploi, pp. XXIV – XXXIV (onze pages !), puisque l’utilisateur devrait y trouver une méthode pour résoudre ses problèmes terminologiques en français des affaires (FDA). Je me référerai de temps à autre à la version électronique du DAFA, qui est en fait une transposition Internet de la version papier, mais qui offre certains atouts par rapport à l’ouvrage papier.

Le DAFA peut être consulté en partant du français, mais aussi par le biais des cinq langues suivantes : l’allemand, l’anglais, l’espagnol, l’italien et le néerlandais. Les utilisateurs du “ Servotte ”[vi] apprécieront la présence des langues espagnole et italienne. Pour les professeurs de FDA enseignant à un public néerlandophone, la présence d’équivalents néerlandais et anglais me semble extrêmement importante. Une approche à partir de la langue maternelle des étudiants ou en direction de celle-ci est toujours commode. L’anglais ayant son incidence sur la langue française, notamment sur le FDA, une autre approche contrastive se trouve facilitée ici. Je n’examinerai toutefois que les recherches rendues possibles à partir du français. L’équipe du DAFA distingue une dizaine de fonctions. Je les passerai en revue.

1. L'orthographe d'un mot

Accise, axcise ou *acsise?* L'orthographe ne coule pas toujours de source. Quand je songe aux malheureuses graphies d'étudiants : *traffic, banc* (pour *banque*), *économic, subventioner,* etc., je pense que le DAFA rendra un excellent service aux apprenants assimilant plusieurs langues à la fois. Ils pourront visualiser simultanément l'orthographe des termes français et des différents équivalents. La présence des pluriels irréguliers est également à relever, car elle est indispenable. Fort pratique me semble la double entrée pour des mots comme *bail, travail,* qu'on peut repérer également à partir du pluriel *baux, travaux.* Quant aux pluriel des substantifs composés, il est écrit le plus souvent en toutes lettres *(demi-tarif, demi-tarifs; trésorier-payeur, trésoriers-payeurs),* ce qui facilite l'apprentissage. Je trouve dommage, par contre, de devoir deviner le pluriel de *sans domicile fixe,* dont la notation *les sans* ~ à l'entrée *domicile fixe* (!) m'embarrasse face à celle de *sans-emploi, sans-emploi (n.m.).*

Dans la liste alphabétique, singuliers et pluriels sont juxtaposés. Au sein des articles, le pluriel irrégulier est mis entre parenthèses et précédé de la mention : *plur.* C'est compliquer inutilement les choses : la présence de l'article *les* indique que nous avons affaire à un pluriel.

Les formes féminines (sur lesquelles je reviendrai) des noms de métier, grade et fonction sont également présentes. Je n'ai toutefois pas compris pourquoi ces substantifs avaient droit à une notation en toutes lettres *(opérateur, opératrice, planificateur, planificatrice),* tandis que le féminin des adjectifs est présenté par la seule terminaison *(onéreux, -euse; opérationnel, -elle).*

L'option de présenter les entrées en capitales apporte un inconvénient au niveau des sigles et acronymes. Dois-je, en toutes circonstances, écrire *ALENA* et *OPEP,* ou les graphies *Alena* et *Opep* sont-elles correctes également, par analogie à *Onu, Unesco,* etc. ? Idem pour *BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et OLO (obligation linéaire) :* les formes *bic* et *olo,* sont-elles acceptables ? J'ai de toutes façons rencontré aussi bien dans des documents professionnels (lettres) que sur Internet, les pluriels *olos,* en bas de casse, *OLOS,* en capitales et *OLOs* en système mixte, non mentionnés dans le DAFA. L'étudiant s'enquerra aussi de l'orthographe de *bic,* car dans son Robert il trouvera l'homonyme *un Bic, des Bics, un bic* pour " stylo à bille ". Sur Internet, j'ai par ailleurs trouvé *les BICs* (Business Innovation centres) et la *BICS (la Banque Populaire Industrielle et Commerciale de la Région Sud de Paris).* Une note explicative aurait été utile. Comment connaître le pluriel de *CD-ROM* (invariable !) et celui de *cédérom* (en *–s*) ? Le DAFA ne le dit pas. L'orthographe des sigles et acronymes mérite cependant toute notre attention, d'autant plus qu'ils font pléthore en FDA et que les traditionnels dictionnaires de sigles et abréviations passent sous silence ce type de problème.

Le DAFA indique aussi si le mot composé est écrit avec ou sans trait d'union ; les doubles graphies sont soigneusement notées. C'est rassurant. Toutefois l'apprenant voudra probablement savoir si la graphie de mots comme *super(-)dividende, valeur(-)refuge ; valeur(-) vedette,* est plus fréquente avec ou sans trait d'union. Ce renseignement manque.

Pour connaître l'orthographe d'un mot, nous sommes renvoyés à la liste alphabétique des mots. Pourtant la recherche n'est pas toujours facile dans le DAFA papier : les listes alphabétiques alternent avec les " articles thématiques ", ce qui entrave une consultation rapide. De plus, je ne saurais vous dire où trouver l'orthographe de l'adjectif *non-alimentaire* (présent dans l'article d'*Alternatives économiques* sur le marchandisage) avec

ou sans trait d'union. Car s'il est vrai qu'on retrouve l'orthographe de nombreux termes, collocations et expressions dans les articles, il faut admettre qu'on perd souvent beaucoup de temps à repérer l'item qu'on cherche et que des fois il n'y est pas. En tant que professeure de FLE, je partage le point de vue de Raymond Gevaert selon lequel " le DAFA est un dictionnaire qu'on devrait lire plutôt que consulter "[vii]. En tant que professeure de FDA, je pense que les apprenants souhaiteront pouvoir naviguer plus rapidement dans ce dictionnaire. Voilà un des atouts de la version électronique : le terme recherché s'affiche en un clin d'œil et l'orthographe se vérifie rapidement.

2. La catégorisation grammaticale d'un mot

Un ou *une hypocycle, drachme, échange, EAP, OP/CVM ? Le* ou *la FSE, FTQ, ONEm ? Solliciter, segmenter, participer, industrialiser :* verbes transitifs, intransitifs ? forme pronominale possible ? *Doublement :* adverbe ou substantif ? *Impayé :* adjectif ou substantif ? Les auteurs du DAFA nous renvoient à raison à la liste alphabétique pour l'identification de la catégorie grammaticale. Signalons toutefois que les articles thématiques contiennent elles aussi des données à ce propos.

Quant à l'emploi des prépositions, qui relève de la syntagmatique et de la syntaxe, les articles offrent des informations plus riches que la liste alphabétique. Ainsi nous apprenons par la liste alphabétique que *débaucher* est un verbe transitif direct, mais l'article consacré à *embauche* signale la construction *débaucher qqn de chez + désignation d'un employeur*. La liste indique qu'*exporter* est un verbe transitif direct, mais à la lecture de l'article, on découvre qu'il faut dire *exporter un produit vers + nom d'un (groupe de) pays.* La navigation entre la liste alphabétique et les articles thématiques s'impose si l'apprenant veut approfondir ses connaissances. Cela le fera parfois râler, parce que cette recherche est lente dans la version papier, mais – convenons-en – elle est incontournable. La version électronique est bien plus commode à ce sujet.

En discutant l'aspect orthographique, j'ai signalé que le féminin des noms de fonction, de métier, de grade était noté en toutes lettres. Je me dois ici de mentionner que ce féminin ne s'y trouve pas toujours. Ainsi je découvre que *la DRH* est la direction des ressources humaines et *le DRH* le directeur des RH : aucune trace d'une directrice des ressources humaines. *Le créatif (n.m.)* est la personne qui conçoit et réalise une campagne publicitaire : le secteur de la publicité n'embauche-t-il donc pas de *créatives ?* Pour *affairiste (n.m.),* nous lisons qu'il s'agit d'un homme d'affaires peu scrupuleux. Mais le Robert électronique affirme que le féminin existe. Même observation pour *agent* et tous les types d'agent, pour *PDG* et *VRP :* pour le DAFA, il n'y a que des hommes qui jouent ce rôle. Pourtant le décret de la Communauté française de Belgique sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre date de 1994. En France, deux ans avant la parution du DAFA, à savoir en 1998, Lionel Jospin invitait les administrations à recourir aux appellations féminines pour ces mêmes noms. Au Québec, cette féminisation remonte au début des années 70. Voilà une opportunité que les auteurs du DAFA auraient pu saisir : pour ma part, ils auraient même pu indiquer que tel ou tel féminin est rare ou typique de tel ou tel pays. Je recommande donc à chaque utilisateur et utilisatrice, voire à chaque auteur(e) du DAFA, le recours à l'ouvrage du CNRS et de l'INALF : *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*[viii].

3. La prononciation d'un mot

L'idée de prévoir la prononciation des mots m'a semblé excellente. C'est un aspect de l'enseignement du FDA souvent négligé, et pour cause : en général, les apprenants ne sont plus débutants en FLE et la prononciation est censée maîtrisée parfaitement.

Pour la prononciation, le mode d'emploi recommande de regarder à droite de l'entrée, mais omet de préciser qu'il s'agit d'une entrée au sein de l'un des 135 articles. Ce qui ralentit la recherche, parce que les renvois aux articles sont innombrables. En outre, je retrouve la prononciation de *stagflation*, mais non celle de *stagnation* ni de *stagner*. Je retrouve celle de *magnat*, mais non celle d'*accise, acquisition, acquittement.* S'agirait-il de ces mots qui ne présenteraient aucune difficulté et dont les auteurs ont volontairement omis de noter la prononciation ? Je n'en suis pas tout à fait convaincue ! Les mots en *-gn-*, en *-(c)qu-*, en *-cc-* posent des problèmes réels et l'influence des langues anglaise et maternelle néerlandaise y est pour quelque chose.

Vu l'importance de la bonne prononciation, on aurait aimé voir assorties, pour le moins, toutes les entrées de la liste alphabétique de leur prononciation. Il est clair que la sélection à partir du critère " difficulté de la prononciation " est arbitraire.

4. Le dérivé d'un mot

L'idée de présenter dans un dictionnaire d'apprentissage des tableaux de dérivation ne peut que plaire. Elle devrait plaire aux enseignants, dès lors que les tableaux offrent une vue d'ensemble très claire de mots parfois éparpillés dans un dictionnaire classique. Ces tableaux devraient plaire aux apprenants aussi : ils auront le sentiment de progresser dans leurs connaissances en assimilant efficacement toute une famille de mots.

Les tableaux de dérivation se trouvent au début d'un article. À mon étonnement, j'ai remarqué des tableaux de dérivation ne contenant qu'un seul mot. C'est le cas pour *bien* et *frais.* Absurdité ? Non, sage décision : l'apprenant observe immédiatement les cases vides et prend connaissance de la non-existence d'une famille de dérivés. Bizarres aussi les numéros qui précèdent les colonnes. Ils correspondent aux grandes rubriques de l'article, où l'on peut les retrouver en contexte et accompagnés d'explications. Il s'agit donc de repères commodes.

Les tableaux sont généralement très exhaustifs. Il est vrai qu'un corpus plus riche aurait permis de temps à autre de découvrir davantage de dérivés, p.ex. en matière de terminologie financière : les mots *débition* (que j'ai rencontré à maintes reprises dans le courrier bancaire, dérivé du verbe *débiter)* et *surperformer* (réaliser des performances extraordinaires, en parlant d'un placement). Par ailleurs, parmi les dérivés de *demander,* je remarque *demandeur, demandeuse,* mais le terme juridique *demandeur, demanderesse* fait défaut. Les étudiants en sciences économiques sont cependant toujours initiés au droit. Une petite note d'usage expliquant la différence entre les deux dérivés aurait été pertinente.

Reste que les auteurs auraient pu créer de très nombreux autres tableaux. Je prends au hasard les substantifs *informatique, mécanique, achalandage.* Ne générant pas d'articles thématiques, leurs dérivés sont moins faciles à trouver. On les repère grâce à l'indication de la page où sont enregistrées les formes de base, mais ils sont un peu perdus dans la masse d'informations de la rubrique *Pour en savoir plus.* De plus, les accolades qui les regroupent ne me paraissent pas toujours très visibles.

D'autres familles de mots sont observables dans les rubriques + *verbe : qui fait quoi ?* La dernière colonne mentionne souvent des séries de dérivés. En l'absence de tableaux dans ces cas-là, l'apprenant ne sait pas s'il manque des mots, voire si le dérivé existe. Je prends l'exemple de l'encadré à la p. 429 en rapport avec le prêt. On y lit : *Y obtenir un ~* et dans la dernière colonne : *l'obtention d'un prêt.* Or en néerlandais le mot *verkrijger* existe. L'apprenant cherchera (in)consciemment un équivalent : *obtenteur, obtentrice.* Selon le Robert électronique, ce mot signifie : " une personne qui obtient (une grâce, etc.) " ou encore " une personne qui crée (une nouvelle variété végétale) ". L'apprenant pourrait donc croire qu'*obtenteur/-trice* manque. De plus, il pourrait être tenté d'utiliser **l'obtenteur d'un prêt,* à partir de la première acception signalée par le Robert.

5. Le sens d'un mot

Pour connaître le sens d'un mot ou d'un terme, on doit passer par la liste alphabétique et le plus souvent aussi par la page y indiquée. Prenons le cas du mot *barème.* Je découvre une (seule) définition sommaire : *1. Tableau des salaires, des tarifs* et un renvoi à la p. 271. Venue à la p. 271, je suis obligée de parcourir toute la page. Je me trouve dans l'article thématique *fiscalité.* Au bas de la page, – à ma surprise – je ne retrouve pas le mot tel quel, mais la collocation *le barème fiscal,* assortie d'une définition, de synonymes et d'une phrase exemple. La collocation *barème salarial* (inexistante ?), par contre, est introuvable.

Dans le cas du mot *cartel,* je lis d'abord une définition très sommaire : *alliance de sociétés.* À la p. 519, le mot est présenté cette fois dans sa forme élémentaire, mais une définition détaillée me donne des renseignements plus intéressants : *groupe de sociétés indépendantes d'un même secteur d'activité qui s'allient pour supprimer la concurrence ou occuper une position plus forte lors de négociations, …* (mais que représentent les points de suspension ?). Je ne peux m'empêcher de lire aussi les définitions des parasynonymes qui précèdent : *un groupe, (en Allemagne) un Konzern […]; Un partenariat, un consortium, une alliance, un pool, une entente, une association momentanée […]; Un trust […].* Le fait de réunir ces différentes formes de groupement est important, car l'apprenant prend connaissance rapidement des spécificités de chaque type de groupement. Seulement, aura-t-il compris, pourquoi il doit chercher la définition de *holding* à la p. 515 ? L'apprenant se demandera également si les termes séparés par une virgule forment des groupes de synonymes du parasynonyme *(pool = association momentanée ?).* De plus, pourquoi trouve-t-il au sein de ces séries de termes, des sous-familles entre accolades : *une alliance {un allié, une alliée, s'allier (à)}* ? Toutes ces informations constituent un énorme enrichissement de nos connaissances du FDA, mais leur présentation est loin d'être simple. L'étudiant en sciences économiques, notamment, ne souhaite-t-il pas pouvoir consulter son dictionnaire efficacement, donc rapidement ?

Les auteurs nous signalement que les définitions des entrées présentent toutes la même structure. On devrait donc pouvoir facilement comparer les définitions de mots à sens voisin, afin d'en saisir les différences. Cette comparaison devrait se révéler aisée lorsque ces mots se trouvent à proximité l'un de l'autre, comme c'est le cas pour *trust* et *cartel.* Pourtant, le DAFA offre une définition de Géhanne pour *trust* et une définition créée par l'équipe pour *cartel.* Cette présentation entraîne une différence de terminologie et surchargera inévitablement la mémoire de l'apprenant, comme le montre l'exemple suivant :

Un trust : *ensemble d'entreprises qui ont fusionné ou qui sont reliées entre elles par des participations financières dans le but d'accéder à une situation de monopole (Géhanne).*

Un cartel : *groupe de sociétés indépendantes d'un même secteur d'activité qui s'allient pour supprimer la concurrence ou occuper une position plus forte lors de négocations, …*

Pour des mots comme *coût* et *dépense*, cités par le DAFA comme exemples typiques de définitions à structure identique, l'analyse devient plus compliquée. L'apprenant trouve le terme *coût* à la p. 158 et *dépense* à la p. 185. Même la version électronique ne permet pas de les rapprocher, si ce n'est via la fonction " copier-coller ". Pour juxtaposer et mémoriser ces définitions, on doit les recopier, car la navigation devient trop lassante. De plus, ces deux mots sont polysémiques : le DAFA ne nous renseigne pas sur les correspondances. Finalement, ces mots s'emploient tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Comment connaître les sens correspondants ? L'apprenant devra faire un effort d'analyse considérable, comme le prouve l'encadré :

COÛT

1.1 (comptabilité ; emploi au sing. ou au plur., souvent en fonction du contexte) Somme d'argent que représentent des fournitures livrées, des travaux exécutés, des services rendus, des avantages accordés, des biens produits ou un sacrifice consenti (X) par un agent économique (un commerçant, une entreprise - Y) à un autre agent économique (un particulier, un commerçant, une entreprise - Z) ou manque à gagner dû à une action déterminée.
…

1.2 (emploi au sing. ou au plur., souvent en fonction du contexte) Évaluation (subjective) des efforts ou sacrifices qu'implique un acte économique (DC).
…

DÉPENSE

1.1 (emploi fréq. au plur.) Somme(s) d'argent qu'un agent économique (un particulier, une entreprise, un organisme, un État - X) donne ou verse à un autre agent économique (un particulier, une entreprise, un organisme, un État) en échange de fournitures livrées, de travaux exécutés, de services rendus ou d'avantages accordés (Y).
…

1.2 Opération par laquelle un agent économique (un particulier, une entreprise, un organisme, un État) donne ou verse une somme d'argent à un autre agent économique (un particulier, une entreprise, un organisme, un État) en échange de fournitures livrées, de travaux exécutés, de services rendus ou d'avantages accordés.
…

1.3 (emploi au pluriel) Ensemble des dépenses (sens 1.1.).
… etc.

Admettons que l'apprenant ait repéré les sens analogues. Les passages en italiques présentent les différences :

COÛT

Somme d'argent que *représentent* des fournitures livrées, des travaux exécutés, des services rendus, des avantages accordés, *des biens produits ou un sacrifice consenti* (X) par un agent économique (un commerçant, une entreprise - Y) à un autre agent économique (un particulier, un commerçant, une entreprise - Z) *ou manque à gagner dû à une action déterminée.*

DÉPENSE

Somme(s) d'argent qu'un agent économique *(un particulier, une entreprise, un organisme, un État - X) donne ou verse* à un autre agent économique (un particulier, une entreprise, un organisme, un État) en échange de fournitures livrées, de travaux exécutés, de services rendus ou d'avantages accordés (Y).

Cette manière de présenter les définitions offre certes des avantages, mais la complexité de la formulation est telle que même l'économiste francophone et les romanistes doivent passer d'abord par une analyse grammaticale et un scanning philologique pour saisir les particularités. Qu'en sera-t-il de l'apprenant ? Une note d'usage, par contre, ou un tableau comparant les sèmes de ces deux termes, aurait été bien commode pour nous expliciter les différences. L'étude des définitions détaillées est-elle encore à la portée des étudiants en sciences économiques, apprenant le FLE et le FDA ? Ne relève-t-elle pas plutôt d'une activité intellectuelle et linguistique destinée aux (futurs) professeurs de français, passionnés par la complexité de la langue de spécialité ?

Par ailleurs, l'utilisateur n'est pas sûr de trouver (facilement) la définition recherchée. En effet, quels sont les principes qui ont régi la lemmatisation ? Pourquoi la liste alphabétique retient-elle *marché* et *marché-test*, mais pas *marché-spot* (avec trait d'union !), *marché potentiel, marché réel, marché libre, marché unique, marché de niche*, etc. ? Pour trouver la définition de *marché atomisé*, je dois parcourir deux pages de collocations *marché + adjectif.* Je remarque une entrée *un marché segmenté, atomisé*, mais à ma grande déception, je suis renvoyée à la p. 371 + *verbe*, où je lis *X segmente un* ~ sans explications. Je suis donc amenée à chercher la définition de *segmenter*, que je retrouve dans la liste alphabétique : " répartir en groupes des personnes qui possèdent des caractéristiques communes. " Je devine aussi que *atomiser* est synonyme de *segmenter*, mais la liste se tait. Le Robert m'apprend toutefois que *atomiser* signifie " diviser en de nombreuses petites parties ". S'agit-il donc de parasynonymes ? Le DAFA ne le dit pas ; l'apprenant sans aide de son enseignant ne le saura pas.

6. La fréquence d'utilisation d'un mot

Tous les mots de la liste alphabétique – et il s'agit de quelque 3 200 termes ! – sont assortis d'un symbole indiquant la fréquence du mot. (****) indique une utilisation très fréquente : le mot appartiendrait aux 25 % des mots les plus fréquents du FDA ; (***) marque une utilisation fréquente ; (**) une utilisation peu fréquente ; (*) indique une utilisation occasionnelle : le mot appartiendrait aux 25 % des mots les moins fréquents du français des affaires.

Le taux de fréquence est un instrument intéressant pour les enseignants et les apprenants. Si le DAFA avait subdivisé la liste de base en 4 catégories, dans un index supplémentaire bien sûr, nous aurions normalement eu une idée du vocabulaire élémentaire de base et du vocabulaire “ sophistiqué ”. Mais cette opération me laisse sceptique : même si Wordcruncher, le logiciel à la base du classement, est fiable, il s'agit toujours d'une analyse d'un corpus limité : limité en nombre de mots et de thématiques, limité dans le temps et dans l'espace. Corpus sur lequel l'utilisateur du DAFA aurait aimé un peu plus de renseignements : quels textes journalistiques et scientifiques ont été dépouillés ? Quels journaux français, belges, québécois et suisses ? quelles années ? quels manuels ? quelles monographies ? quels auteurs ? quels pays d'origine ? Est-il normal que des termes comme *encaisser* et *encaissement* (***) soient moins fréquents que *enchère* et *énergie* (****) ? que *engagement* (**) soit moins fréquent que *engineering* (***) ? N'aurait-il pas fallu inclure un corpus de textes oraux, pour déterminer si certains mots ne relèvent pas plutôt du langage parlé, comme *sous* (**) versus *argent (****) ?* N'aurait-il pas fallu inclure – je me répète – des textes professionnels d'un autre genre ? Comment interpréter ces listes de fréquence face aux termes absents, aux articles thématiques de longueur inégale ? Pourquoi le DAFA ne nous communique-t-il pas le taux de fréquence des collocations ?

Les fréquences nous renseignent sans doute plus sur les thèmes à la mode à l'époque de la constitution du corpus, que sur la fréquence même des termes. Car les thèmes en vogue aujourd'hui, comme l'éthique d'entreprise, la mondialisation et l'alterglobalisation, l'économie durable, le commerce équitable, voire la banque-assurance (qui reçoit une seule étoile), ont généré chacun des dizaines de termes devenus très populaires et donc intéressants à connaître.

7. Le sens d'une expression

La distinction entre l'expression, formée d'une suite de mots souvent complexe et à ordre relativement fixe (type : *la loi de l'offre et de la demande ; du côté de la demande ; suite à votre demande …),* et la collocation, cooccurrence privilégiée de plusieurs unités lexicales dans un même énoncé (type : *la demande finale, la demande privée, la demande publique, …)* me paraît très subtile pour les apprenants du FDA, qui dans la grande majorité des cas ne sont ni linguistes ni lexicologues. Les exemples cités par les auteurs dans leur mode d'emploi *être sans argent, être à court d'argent, jeter l'argent par les fenêtres, dépenser un argent fou, être près de son argent* et les tournures retenues dans l'article *argent : avoir de l'argent sur soi, faire le plein d'argent, l'argent ne fait pas le bonheur, vous ne verrez pas la couleur de son argent,* etc. montrent que les expressions constituent un ensemble de locutions, proverbes, maximes, idiotismes et formules, qu'un non-spécialiste ne parviendra pas à distinguer des collocations + *verbe : qui fait quoi* (voir 8. Le sens d'une collocation).

Les expressions sont repérables à l'aide du mot central (économique) de l'expression, lequel doit être cherché dans la liste alphabétique. Une fois qu'il a trouvé la page où est traité ce mot, l'utilisateur doit vérifier si ce mot fait l'objet d'une entrée (sous-entendu d'un article). Si c'est le cas, il a des chances de trouver la tournure sous la rubrique *Expressions.* Si le mot central n'est pas traité sous la forme d'une entrée, “ les expressions sont reprises dans le paragraphe consacré au mot. ” Hélas, le mode d'emploi ne cite pas d'exemple et je ne parviens pas à vérifier la cachette des autres expressions.

L'idée de regrouper les expressions en une rubrique me semble logique et efficace, mais en la présence des collocations et des rubriques *Pour en savoir plus* et *Notes d'usage,* la

recherche devient si complexe, qu'un autre découpage s'impose. La recherche électronique résout partiellement le problème : après avoir tapé le mot central, l'utilisateur a la possibilité de saisir un second mot ; une puce verte se positionne devant l'expression cherchée. Impossible toutefois de saisir l'expression dans son entièreté.

8. Le sens d'une collocation

Une démarche assez analogue à celle pour trouver le sens d'une expression est proposée pour les collocations. Cette fois-ci, toutefois, l'utilisateur doit orienter sa recherche vers l'une des quatre grandes catégories de combinaisons : *[MOT = nom] + adjectif; + nom; + adverbe; + verbe : qui fait quoi ?* Au sein des trois premières catégories, une nouvelle classification est prévue : TYPE DE + mot; CARACTÉRISATION DE + mot; NIVEAU DE + mot; LOCALISATION + mot; MESURE DE + mot. La description de chacune de ces classes de collocations me mènerait trop loin. J'observe qu'il y a des collocations inclassables, qui précèdent les catégories indiquées. Je note qu'à l'intérieur des classes, il y a un deuxième niveau de hiérarchisation, en fonction des sens relevés. Ainsi pour *compte :*

+ adjectif
type de compte (sens 1.1), ex. *un compte (courant) bancaire ; un compte personnel, individuel, particulier, (S) privé*
type de compte (sens 1.2), ex. *les comptes annuels ; les comptes consolidés ; les comptes extérieurs*

+ nom
type de compte (sens 1.1), ex. *un compte en banque ; un compte à vue, un compte de dépôt(s)*
type de compte (sens 1.2), ex. *le compte de résultat(s)*, (Q) *l'état des résultats ; les comptes de flux*

Cette classification s'avère extrêmement raffinée. Qu'il faille distinguer les divers sens du mot central, je l'admets volontiers. La classification selon les type, caractérisation, niveau, etc. me semble également pertinente, mais demande un découpage conceptuel qui ne répond peut-être pas aux attentes de l'apprenant. La rubrique + *verbe : qui fait quoi* est judicieuse et didactique. La rubrique + *adverbe* s'est faite pratiquement invisible et peut être remise en question. Qu'en est-il des autres rubriques : + *adjectif* et + *nom* ? L'apprenant non-linguiste s'intéresse-t-il vraiment à la construction du syntagme nominal ? De plus, en FDA, les doublets + adj. / + nom ne manquent pas : *un compte bancaire / un compte en banque ; un achat impulsif / un achat d'impulsion ; la croissance économique / la croissance de l'économie ; un redressement économique / un redressement de l'économie ; la grande distribution / la distribution de masse*, etc.

Les auteurs du DAFA ont-ils testé d'autres modes de présentation ? Cela aurait permis de mettre l'apprenant au cœur du dictionnaire. La consultation et l'apprentissage pourraient devenir plus simples

1) si le nombre d'articles thématiques était augmenté et

2) si les expressions, collocations et éléments de la rubrique *Pour en savoir plus* formaient une seule grande catégorie, à découper autrement, par exemple :

- emploi professionnel de la langue
  - *niveau du syntagme nominal* > classification selon les type, caractérisation, etc. ; > au sein de chaque classe : classement alphabétique avec renvoi aux synonymes, antonymes et registres, et une éventuelle indication de la fréquence ;
  - *niveau phrastique* > qui fait quoi comment > classement alphabétique à partir du verbe le plus fréquent (si possible) avec renvoi aux synonymes, antonymes et registres, et une éventuelle indication de la fréquence ;
- emploi métaphorique de la langue
  - *niveau du syntagme nominal*
  - *niveau phrastique*

9. Formuler une idée, une phrase en utilisant les mots appropriés : synonymes et antonymes

L'apprenant a le sentiment d'avoir progressé lorsqu'il maîtrise les synonymes et les antonymes d'un terme. C'est, du reste, une matière agréable à étudier. Dans le DAFA, les synonymes apparaissent seulement dans les articles et ce à divers endroits. La rubrique la plus pertinente est celle intitulée *Pour en savoir plus*. L'utilisateur y retrouve régulièrement la sous-rubrique *Mot et les synonymes* (le terme " parasynonymes " aurait été plus approprié). Je cite au hasard : *Client et synonymes ; Magasin et synonymes ; Impôt et synonymes.*

Dans cette sous-rubrique, les renseignements offerts sont très diversifiés : des définitions, des phrases-exemples, des commentaires, des précisions ; pour les parasynonymes : des synonymes (! !) et des familles de mots avec de nouveaux synonymes (! !) à l'intérieur de cette catégorie. De temps en temps aussi apparaissent les variantes belges, françaises, suisses et québécoises. À chaque fois des mines d'érudition, indispensables à l'apprentissage de l'emploi du terme approprié. Je regrette seulement l'impossible complexité de la présentation : accolades, parenthèses, gras, maigre, italique, ainsi que – pas toujours, mais trop souvent – les nombreux renvois à d'autres articles pour connaître la définition du terme. Pour connaître le sens des termes retenus dans *Rémunération (sens 1.2) et synonymes*, par exemple, on est obligé de faire des allers-retours entre la page de départ et quatre autres pages *(rémunération, rendement, intérêt, action).* Apprenants et enseignants souhaitent des blocs d'information clairs et explicites, notamment lorsqu'il s'agit de comparer les parasynonymes[ix].

Les autres synonymes s'observent à d'autres endroits, dont ne parle pas le mode d'emploi. On peut les rencontrer au bas d'une définition générale. Exemple :

> *1 une assurance*
> …
> *1.2 Contrat qui fixe les modalités de l'assurance (sens 1.1).*
> *Syn. : un contrat d'assurance; (moins fréq.) une police d'assurance.*

Plus loin, la liste des collocations offre les éventuels synonymes de ces dernières, mais présentés entre parenthèses. Ainsi :

> *Un contrat d'assurance, (moins fréq.) une police d'assurance [… déf. …]. (Syn. : une assurance (sens 1.2)). …*
> *Un preneur d'assurances : [déf. …]. (Syn. : (moins fréq.) un souscripteur d'assurance).*

Je ne m'habitue pas vraiment à cet encodage compliqué, mais j'avoue être contente d'exhumer ainsi des synonymes qu'on ne trouve pas dans d'autres dictionnaires de FDA. Pourrait-on traiter les synonymes de manière plus simple ? Dans le tout nouveau *Dictionary of Corporate Finance & Investment*[x], le terme de base (= le terme le plus courant) est dès le départ accompagné de ses synonymes, présentés dans l'ordre alphabétique, sauf pour les équivalents rares, qui sont alors désignés par la mention 'Also called' ou 'Sometimes called'. Dans la liste alphabétique, un système simple de renvoi nous met sur la piste d'un terme plus courant. Mais il est vrai que ce dictionnaire n'offre pas d'articles, que les termes y sont monosémiques et que la présentation s'en trouve dès lors facilitée.

Le DAFA renferme également des antonymes, selon le modèle décrit pour les synonymes, mais en recourant également à une troisième méthode, celle du symbole ><. Par exemple : *Les assurances générales* >< *Les assurances spécialisées.* La version électronique ne permet pas de recherche rapide ni des antonymes ni des synonymes.

Une dernière remarque à propos des synonymes et des parasynonymes. Le DAFA mentionne de temps à autre (mais pas systématiquement) les variantes belges, françaises, suisses et québécoises. C'est une approche novatrice de la synonymie, qu'on trouve aussi dans le *Grand dictionnaire terminologique*[xi] de l'Office de la langue française du Québec. Ce dictionnaire se limite toutefois aux variantes québecoises et franco-françaises. Aux chercheurs et étudiants s'intéressant à l'économie comparée y compris la terminologie (cf. les cours de droit comparé), le DAFA pourrait rendre d'énormes services, à condition toutefois que la recherche en matière de terminologie comparée soit plus poussée et plus systématique. Les autres variantes du français devraient y avoir une place.

10. Formuler une idée, une phrase en utilisant les structures appropriées

Le DAFA offre un aspect communicatif de prix : les constructions phrastiques. L'utilisateur les retrouve dans les rubriques *Collocations (+ verbe : qui fait quoi ?)* et *Pour en savoir plus,* que j'ai déjà abondamment commentées. C'est un atout absolu, en dépit de la série affolante de signes et notations conventionnelles exploitée.

Parfois les notes d'usage regroupent ce que les auteurs appellent des " formules de communication toutes faites ". Les phrases citées dans le mode d'emploi – descriptives essentiellement – , me laissent sceptique : p. ex. *Je dois 29 euros au restaurant. Le garçon me demande si j'ai de l'appoint. Je donne 29 euros : ça fait l'appoint. J'ai 25 euros. Ma copine ajoute les 4 euros qui manquent : elle fait l'appoint.* Dans l'article *Prix,* par contre, on lit des phrases intéressantes : *A quel prix est qqch ? Quel est le prix de qqch ? Combien qqch. coûte-t-il ?* etc. Nous touchons enfin le domaine de la communication dans des situations réelles, pratiques, quotidiennes, mais il me semble que les nombreux manuels de FDA nous renseignent plus systématiquement et plus exhaustivement.

***

En dépit des nombreuses remarques et suggestions que j'ai formulées, je reste admirative devant le DAFA. Cette entreprise d'envergure relève d'une expérience pionnière dans le domaine de la lexicographie française. Pour en tirer profit, il faut toutefois se

soumettre à un rite initiatique et à une discipline de fer. J'ai beaucoup râlé quand le DAFA m'astreignait à une navigation chronophage dans son labyrinthe typographique et didactique. J'ai beaucoup râlé quand je ne parvenais pas à trouver des termes et sigles (devenus) courants comme *crédit-temps, incitant financier, aidant, conjoint aidant, label social, pointer, pointage, badger, mondialisation, alter-globalisation, Inami, Inasti, Cnuced* … J'espère cependant qu'une seconde édition complétée et surtout adaptée aux modes d'apprentissage de nos étudiants verra le jour rapidement et que, du moins, la version électronique soit mise à jour au moins une fois par an. D'abord un nouveau DAFA, et puis un DAFLES ? ?

Dominique Markey[xii]

---

[i] Louis Delcart, "De DAFA: anders bekeken, beter verzekerd?", in *Romaneske*, 26e jaargang, nr. 4, 4e trimester 2001, p. 50-54.

[ii] Robert Galisson, in *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires*, Préface, p. V.

[iii] Voir Raymond Gevaert, " Le DAFA, une avancée de la lexicographie. Entretien avec Jean Binon et Serge Verlinde ", in *Le français dans le monde*, n° 135, p. 71.

[iv] Louis Delcart, *op.cit.*, p. 54 : 'De auteurs hadden hun corpus niet enkel moeten opbouwen met wetenschappelijke teksten of journalistieke teksten, maar ook met teksten uit de bedrijfswereld zelf. Het internet staat er vol van. De academische wereld en de journalistieke wereld gebruiken het "jargon" van horen zeggen. En ik dacht toch dat de finaliteit van mening taalstudent of zelfs vertaler erin bestaat te werken in een zakelijke omgeving, niet ze als buitenstaander te observeren'.

[v] Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2001.

[vi] Servotte, *Handelswoordenboek – Dictionnaire commercial – Business Dictionary – Handelswörterbuch.* Standaard Uitgeverij, 1993, 8e édition complètement revue.

[vii] Raymond Gevaert, *op.cit.*

[viii] Paris, La Documentation française, 1999. Préface de Lionel Jospin.

[ix] Voir aussi *supra*, 5. Le sens d'un mot.

[x] Diana Philips et Moira Whysall, *Dictionary of Corporate Finance & Investment: English, German, French and Dutch*, Deurne, Wolters Plantyn, 2001. Il s'agit d'un dictionnaire à la fois traductif et explicatif.

[xi] http://www.granddictionnaire.com/_fs_global_01.htm

[xii] Dominique Markey (°1955) : Docteure en Lettres et philosphie, Philologie romane (1989 – Université de Gand). Enseigne le français économique et des affaires à la faculté des sciences économiques appliquées de l'Université d'Anvers. Anime des formations en communication professionnelle pour Kluwer Opleidingen – Formations.